

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du vendredi 20 février 2004**

SEANCE DU MATIN

SOMMAIRE

	Pages
EXCUSES	719
COMMUNICATIONS	
— Cour d'arbitrage	719
PROJETS D'ORDONNANCE	
— Dépôt	719
QUESTIONS ECRITES AUXQUELLES IL N'APAS ETE REPONDU	719
PROPOSITION DE RESOLUTION	
— Prise en considération	720
INTERPELLATIONS	
— De M. Benoît Cerexhe à M. Jacques Simonet, Minis- tre-Président du gouvernement de la Région de Bruxel- les-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aména- gement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, con- cernant « le changement de Ministre-Président et ses conséquences sur l'accord de gouvernement »	720
Interpellation jointe de M. Christos Doulkeridis, con- cernant « le dernier carrousel à la tête de la ministre- présidence de la région »	720

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van vrijdag 20 februari 2004**

OCHTENDVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	719
MEDEDELINGEN	
— Arbitragehof	719
ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE	
— Indiening	719
SCHRIFTELIJKE VRAGEN DIE GEEN ANTWOORD VERKREGEN	719
VOORSTEL VAN RESOLUTIE	
— Inoverwegingneming	720
INTERPELLATIES	
— Van de heer Benoît Cerexhe tot de heer Jacques Simonet, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsver- nieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de aanwijzing van een nieuwe Minister-President en de gevolgen hiervan voor het regeerakkoord »	720
Toegevoegde interpellatie van de heer Christos Doul- keridis, betreffende « de jongste carrousel aan het hoofd van het minister-voorzitterschap van het gewest »	720

	Pages		Blz.
	—		—
Interpellation jointe de M. Dominiek Lootens-Stael, concernant « la politique du gouvernement »	720	Toegevoegde interpellatie van de heer Dominiek Lootens-Stael, betreffende « het beleid van de regering »	720
Discussion — <i>Orateurs</i> : MM. Benoît Cerexhe, Christos Doulkeridis, Dominiek Lootens-Stael, Mme Marion Lemesre, MM. Rudi Vervoort, Robert Delathouwer, Mme Fatiha Saïdi et M. Jacques Simonet , Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique	720	Bespreking — <i>Sprekers</i> : de heren Benoît Cerexhe, Christos Doulkeridis, Dominiek Lootens-Stael, mevrouw Marion Lemesre, de heren Rudi Vervoort, Robert Delathouwer, mevrouw Fatiha Saïdi en de heer Jacques Simonet , Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek	720

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 9 h 05.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 9.05 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 20 février 2004.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 20 februari 2004 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : M. Guy Hance et Mme Isabelle Molenberg.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heer Guy Hance en mevrouw Isabelle Molenberg.

COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL

MEDEDELINGEN AAN DE RAAD

Cour d'arbitrage

Arbitragehof

Mme la Présidente. — Diverses communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

PROJETS D'ORDONNANCE

Dépôt

ONTWERPEN VAN ORDONNANTIE

Indiening

Mme la Présidente. — En date du 11 février 2004, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé le projet d'ordonnance portant assentiment au : Traité International sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et aux Annexes I et II, faits à Rome le 6 juin 2002 (n° A-535/1 – 2003/2004).

— Renvoi à la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales.

Op 11 februari 2004 werd het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met : het Internationaal Verdrag aangaande plantgenetische hulpbronnen voor voeding en landbouw, en met de Bijlagen I en II, gedaan te Rome op 6 juni 2002 (nr. A-535/1 – 2003/2004), ingediend door de Brusselse hoofdstedelijke regering.

— Verzonden naar de commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken.

En date du 16 février 2004, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a déposé le projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 8 septembre 1994 portant création du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (n° A-537/1 – 2003/2004).

— Renvoi à la commission des Affaires économiques, chargée de la Politique économique, de l'Energie, de la Politique de l'Emploi et de la Recherche scientifique.

Op 16 februari 2004 werd het ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 8 september 1994 houdende oprichting van de Economische en Sociale Raad voor het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nr. A-537/1 – 2003/2004), ingediend door de Brusselse hoofdstedelijke regering.

— Verzonden naar de commissie voor de Economische Zaken, belast met het Economisch Beleid, de Energie, het Werkgelegenheidsbeleid en het Wetenschappelijk Onderzoek.

QUESTIONS ECRITES AUXQUELLES ILN'A PAS ETE REPONDU

SCHRIFTELIJKE VRAGEN DIE NOG GEEN ANTWOORD VERKREGEN

Mme la Présidente. — Je rappelle aux membres du gouvernement que l'article 102.2 de notre Règlement stipule que les réponses aux questions écrites doivent parvenir au Conseil dans un délai de 20 jours ouvrables.

Ik herinner de leden van de regering eraan dat artikel 102.2 van ons Reglement bepaalt dat de antwoorden op de schriftelijke vragen binnen 20 werkdagen bij de Raad moeten toekomen.

Je vous communique ci-après le nombre de questions écrites auxquelles chaque ministre ou secrétaire d'Etat n'a pas répondu dans le délai réglementaire :

Ik deel u hierna het aantal schriftelijke vragen per minister of staatssecretaris mee die nog geen antwoord verkregen binnen de door het Reglement bepaalde termijn :

De heer Jos Chabert :	1
M. Eric Tomas :	1
M. Didier Gosuin :	5
M. Willem Draps :	2
De heer Pascal Smet :	1
M. Alain Hutchinson :	7

PROPOSITION DE RESOLUTION

Prise en considération

VOORSTEL VAN RESOLUTIE

Inoverwegingneming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution (de M. Vincent De Wolf) relative au devenir du logement social à Bruxelles (n° A-508/1 – 2003/2004).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi à la commission du Logement et de la Rénovation urbaine.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (van de heer Vincent De Wolf) betreffende de toekomst van de sociale huisvesting in Brussel (nr. A-508/1 – 2003/2004).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de commissie voor de Huisvesting en Stadsvernieuwing.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A M. JACQUES SIMONET, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE

SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE CHANGEMENT DE MINISTRE-PRESIDENT ET SES CONSEQUENCES SUR L'ACCORD DE GOUVERNEMENT »

INTERPELLATION JOINTE DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS, CONCERNANT « LE DERNIER CARROUSELA LA TETE DE LA MINISTRE-PRESIDENCE DE LA REGION »

INTERPELLATION JOINTE DE M. DOMINIEK LOOTENS-STAEEL, CONCERNANT « LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEER JACQUES SIMONET, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE AANWIJZING VAN EEN NIEUWE MINISTER-PRESIDENT EN DE GEVOLGEN HIERVAN VOOR HET REGEERAKKOORD »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER CHRISTOS DOULKERIDIS, BETREFFENDE « DE JONGSTE CARROUSELAAN HET HOOFD VAN HET MINISTER-VOORZITTERSCHAP VAN HET GEWEST »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER DOMINIEK LOOTENS-STAEEL, BETREFFENDE « HET BELEID VAN DE REGERING »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour développer son interpellation.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je tiens à faire remarquer que seuls deux membres de votre formation politique, Monsieur le Ministre-Président, sur vingt-six, sont présents pour vous soutenir ainsi que tout le gouvernement.

Je comprends que le parti socialiste ne soit pas représenté en masse.

Mme Marion Lemesre. — Ils supposaient que la séance commençait à 9h30.

Mme la Présidente. — Il avait été décidé en Bureau élargi que la séance commencerait à 9h.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre-Président, je ne vais pas m'attarder très longtemps sur le départ de votre prédécesseur. Je pense qu'il n'est pas sain de tirer sur une ambulance. Quelle imprévue que fut la démission de M. Ducarme — quoique ! –, je profite de cette interpellation pour dénoncer la légèreté dont votre formation a fait preuve durant cette législature en utilisant à sa guise la fonction de Ministre-Président comme une voie de garage pour

l'un, un lot de consolation pour l'autre, un marche-pied pour le troisième et un pare-brise électoral en ce qui vous concerne aujourd'hui.

Depuis quatre ans et demi maintenant, votre formation pratique, Monsieur le Ministre-Président, ce que j'appelle « la politique Car-glass »; celle qui répare et qui remplace. Celle qui répare les déboires de ses pointures et celle qui remplace ses Ministres-Présidents. Elle ne remplace d'ailleurs pas seulement ses Ministres-Présidents : rappelons-nous, Chers Collègues, qu'un secrétaire d'Etat et qu'un chef de groupe ont été remplacés au cours de cette législature au sein de la même formation politique.

En maximisant ce « *turnover* », votre formation politique a rendu la Ministre-Présidence aussi solide, représentative et légitime qu'un courant d'air. Bruxelles s'enrhume aujourd'hui.

Ce peu de respect de l'Institution s'est hélas manifesté une nouvelle fois durant les événements de ces derniers jours puisque, dans votre formation, un Ministre-Président semble trouver plus normal de remettre sa démission à son président de parti plutôt qu'à l'Assemblée dont il tire sa légitimité.

Cela confirme ainsi la très désagréable impression que la région est considérée par le MR comme l'une de ses propriétés privées. J'ajouterai encore qu'en estimant qu'il lui fallait confondre et fusionner les fonctions de Ministre-Président et celle de tête de liste aux prochaines élections régionales, votre formation a, une nouvelle fois, démontré qu'elle faisait primer ses intérêts partisans sur ceux des Bruxelloises et des Bruxellois.

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, je ne vais pas vous étonner. Nous voyons d'un œil assez dépité le mouvement de carrousel qui a vu le départ de M. Ducarme et le retour de M. Simonet à la Ministre-Présidence de la Région de Bruxelles-Capitale.

Tout d'abord, parce que les événements des derniers jours n'ont pas servi l'image de la classe politique dans une région où la menace extrémiste inquiète. Ensuite, parce que ces événements n'ont pas grandi l'image de notre région dans les cercles des autres niveaux de pouvoir. Parce qu'enfin, nous nous rappelons pertinemment bien les très nombreuses critiques essuyées durant votre premier « galop d'essai », Monsieur le Ministre-Président, quant à votre capacité d'animer l'action gouvernementale. Ce n'est pas nous, des bancs de l'opposition, qui l'affirmons, mais bien votre partenaire socialiste.

Monsieur le Ministre-Président, il est apparu que, durant quelques jours, le gouvernement de notre région s'est trouvé sans chef et plus encore sans majorité. En effet, l'un des partenaires de votre coalition refusait d'apporter à l'aveugle son soutien à votre candidature. Ce dernier vous a finalement été accordé mais seulement après avoir offert, semble-t-il, des garanties à votre premier partenaire dans la coalition. Si je suis bien informé, ces accords concerneraient directement l'évolution de certains dossiers d'ici la fin de la législature.

Aujourd'hui, il nous semble légitime que vous informiez directement les parlementaires de la teneur des nouveaux accords passés entre le Ministre-Président et les partenaires de la majorité.

Je vous interpelle aujourd'hui parce que vous avez refusé — j'ignore pourquoi — une nouvelle déclaration gouvernementale, comme si rien ne s'était passé dans cette région et comme si l'on nous demandait juste de tourner la page et d'oublier ce qu'on a lu à la page précédente.

Pour ma part, j'aimerais connaître vos objectifs d'ici la fin de la législature.

Endossez-vous tous les dossiers approuvés par le gouvernement lorsque celui-ci était dirigé par votre prédécesseur ?

Donnez-vous une suite aux très nombreux effets d'annonce de votre prédécesseur, vous qui, en qualité de président de la Régionale bruxelloise du MR, deviez bien couvrir ces promesses plus électoralistes les unes que les autres ?

Je vais vous rafraîchir la mémoire :

- la création de Bruxellimage;
- la mise en souterrain de la petite ceinture;
- la création d'un centre de formation pour le Sporting d'Anderlecht;
- la création d'un nouveau centre de congrès;
- le placement de caméras devant chaque école en Région bruxelloise.

J'en passe et des meilleures.

J'aimerais vous demander, Monsieur le Ministre-Président, si vous aussi, vous allez rencontrer prochainement Don Johnson, ou peut-être choisirez-vous Julia Roberts, à moins que ce ne soit Daniel Prévost, l'inoubliable contrôleur fiscal dans le « Dîner de cons » de Francis Weber ?

Je ne sais pas exactement ce que vous vous êtes engagé à faire ou à ne pas faire d'ici le mois de juin et j'espère que vous allez me répondre.

Sachez toutefois qu'il ne peut être question pour nous, parlementaires de l'opposition, — mais j'espère que c'est également vrai pour les parlementaires de la majorité — que votre récent voyage à Canossa, du côté de Molenbeek, débouche sur un cadénassage et un verrouillage à double tour du débat parlementaire sur les projets d'ordonnance que votre gouvernement devrait encore faire passer d'ici la fin de cette législature.

Nous pensons plus particulièrement au Code du Logement; nous entendons bien défendre bec et ongles, en commission et dans cette Assemblée, l'adoption du principe de l'allocation loyer.

Nous pensons aussi au fameux projet d'ordonnance modifiant les lois d'expansion économique que l'on nous promet depuis trois ans. On nous dit qu'il a été adopté par le gouvernement. Nous l'attendons depuis un certain nombre de semaines sur la table du Parlement et nous pensons savoir, au vu de la présentation faite par le gouvernement devant la presse il y a près d'un mois, qu'il devra être amé-

lioré et amendé surtout en ce qui concerne les indépendants, les très petites et les moyennes entreprises.

Nous voulons le débat et vous pouvez compter sur notre vigilance et sur la radicalité de notre groupe pour l'obtenir.

Madame la Présidente, Chers Collègues, Bruxelles est dirigée depuis plus de neuf ans par une coalition violette. Comme on a eu l'occasion de le dire souvent dans le passé, ce furent neuf ans de paralysie, de stérilité, de neutralisation entre les partenaires, où le principal changement pour les Bruxellois fut finalement les successions des Ministres-Présidents et la dégradation de la qualité de vie.

Nous déplorons cette succession de Ministres-Présidents dans notre région, et surtout que cela l'ait fragilisée dans le contexte communautaire difficile qu'elle connaîtra dans les prochains mois.

Nous regrettons votre désignation à la tête de ce gouvernement, puisque l'on sait, Monsieur le Ministre-Président, que vous êtes en froid polaire avec le numéro deux de votre gouvernement, votre ministre de l'Economie et de l'Emploi.

Plus que jamais, les Bruxelloises et les Bruxellois ont besoin d'un projet cohérent pour leur ville et leur région, loin des manœuvres politiciennes et électoralistes.

Les événements de cette dernière semaine rappellent à tous qu'un retour à l'éthique dans les comportements politiques est plus que jamais une nécessité criante.

Chers Collègues, et ce sera ma conclusion, les clés de la région ont été confiées mercredi par les partenaires de la majorité à un quatrième sous-locataire en cinq ans.

Ne convient-il pas aujourd'hui de convaincre les Bruxellois de se poser la question suivante : « Et si l'on changeait définitivement de serrure ? ».

Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements sur les bancs d'opposition.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis pour développer son interpellation jointe.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, je suis d'accord avec M. Cerexhe lorsqu'il fait allusion à Carglas, société qui rend malgré tout des services. C'est la limite de la comparaison que vous venez de faire entre Carglas et le MR.

J'ai quelque peine à m'inscrire dans ce débat que j'ai voulu malgré tout, étant donné que d'une certaine manière, nous contribuons malgré nous à un jeu ridicule, ce que chacun reconnaîtra et vous aussi, Monsieur Simonet, car, fondamentalement, je vous reconnais une certaine honnêteté intellectuelle.

Vous revenez parmi nous alors que votre parti vous avait éjecté il y a trois ans. Vous êtes donc le mieux placé pour savoir que votre retour est un acte politiquement bas, qui n'a pas de sens. Mais vous êtes un bon soldat, « toujours prêt ». Vous avez sans doute été scout, et vous êtes là faisant semblant que tout va pour le mieux. Vous le

faites bien, avec enthousiasme, avec bonne humeur ! Mais cet aspect ridicule ne vous échappe pas !

Ce sont les risques du métier et vous les endossez positivement. Je vous rends donc un bel hommage. Vous faites correctement votre numéro de cirque. Ce n'est pas vous qui édictez les règles mais vous remplissez correctement votre rôle.

D'une certaine manière vous nous volez, à nous, partis de l'opposition, notre rôle car dans l'ordre des choses c'est à nous de critiquer la majorité. Mais, c'est vous, le plus grand parti de la majorité, qui avez assumé ce rôle en montrant à maintes reprises votre frustration eu égard à la politique menée par votre gouvernement, en modifiant par quatre fois la Ministre-Présidence. Il est clair que vous n'avez pas donné l'image d'un gouvernement qui fonctionne bien.

A l'arrivée de M. Ducarme, j'ai été interrogé par Télé-Bruxelles qui me demandait ce que j'attendais de ce dernier et j'ai répondu laconiquement : « rien ».

Si aujourd'hui on me demandait ce que j'attends de l'arrivée de M. Simonet je ne dirais pas « rien ».

Je pense réellement que vous êtes notre principal et meilleur atout pour que cette région trouve enfin le souffle de redémarrer et pour construire une alternative à Bruxelles, sans votre parti, le MR, ce qui ne pourra se réaliser qu'à la fin de la législature.

De ce point de vue, vous nous apportez vraiment quelque chose car vous êtes le principal argument nous permettant de mettre en lumière que les choses vont mal avec le MR. Vous êtes l'argument qui nous permet de revendiquer une alternative, un changement et, dès lors, je ne peux pas dire que vous n'apportez rien.

Pourquoi se focaliser sur un homme, M. Ducarme ? Pour ma part je ne ferai aucun commentaire sur l'homme.

D'un point de vue humain, je pense que la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui n'est pas du tout enviable. Je ne défoulerai pas sur l'homme, contrairement à ce que certains membres de son parti ont fait. Mais l'attitude de l'homme politique a raison de susciter une série de réactions quant à la cohérence d'un discours porté par le MR, de manière plus générale. C'est du passé et nous avons eu l'occasion de nous répandre sur ce sujet par le biais de la presse puisque le Parlement ne se réunissait pas.

Mais nous voyons surtout l'action d'un parti, qu'il représente et que vous représentez. Ce matin, la radio et les journaux annonçaient que vous alliez — et vous y avez réussi — réquisitionner toutes vos locomotives, ... — c'est extraordinaire.

M. Rudi Vervoort. — Même les locomotives à vapeur ont été réquisitionnées !

M. Christos Doulkeridis. — ... les locomotives à vapeur, les locomotives qui n'aiment pas beaucoup emprunter les voies de seconde zone. Même M. De Decker nous fait l'honneur de figurer sur la liste bruxelloise, alors qu'il a toujours préféré des égards et des honneurs plus élevés à ses yeux.

Tous ces poids lourds, toutes ces locomotives ne font qu'embouteiller encore davantage Bruxelles.

M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Doukeridis, ne peut-on en revenir au débat ?

Madame la Présidente, j'ai l'impression que M. Doukeridis dérape un peu : il évoque quelque chose qui n'a rien à voir avec le thème de l'interpellation.

Mme la Présidente. — M. Doukeridis dispose d'encore quatre minutes cinquante-quatre. Il a la liberté de parole pendant ce délai.

M. Paul Galand. — Ce n'est pas nous qui changeons pour la quatrième fois. Il ne faut pas inverser les rôles, Monsieur Simonet.

M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Galand, la composition de la liste MR n'a rien à voir avec la demande d'interpellation de M. Doukeridis.

M. Denis Grimberghs. — Mais c'est la principale raison pour laquelle vous êtes revenu, Monsieur le Ministre-Président.

M. Christos Doukeridis. — Cela vous gêne qu'on parle de votre liste ?

M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ce n'est pas l'objet de votre interpellation et je ne vous répondrai pas sur ce thème.

M. Christos Doukeridis. — Monsieur Simonet, ne vous inquiétez pas, je ne vous poserai pas beaucoup de questions.

La seule question que je veux vous poser est la suivante. Pourquoi, alors que l'on vous a éjecté il y a trois ans, vous remet-on en place aujourd'hui ? Vous pourrez peut-être répondre à cette question.

Pour le reste, pourquoi est-ce que je vous parle de la liste du MR ? Parce que le moment est venu de faire l'évaluation de votre action politique. Vous êtes Ministre-Président et votre rôle est de nous parler d'emploi, de sécurité, de logement, etc.

J'ai fait l'évaluation, depuis dix ans, de l'action du MR, qui est le premier parti de la Région bruxelloise et de très loin. Quelle est la situation de Bruxelles en matière d'emploi ?

Vous la connaissez très bien : un taux de chômage record depuis des années. Vous êtes le premier parti, assumez-le ! Vous êtes à la tête d'une région qui s'est appauvrie, l'IPP a diminué. Par ailleurs, je trouve extraordinaire de vous entendre affirmer que Bruxelles se résume à des problèmes de délinquance et d'insécurité, ce que je trouve méprisant dans votre bouche ou dans celle de votre chef de

file au gouvernement fédéral. C'est extraordinaire de vous entendre évoquer des problèmes de sécurité à Bruxelles; vous avez pratiquement tous les leviers entre vos mains; vous avez occupé le ministère de l'Intérieur pendant quatre ans, vous avez raté la réforme des polices, dix bourgmestres sur 19 sont membres du MR et vous osez nous faire la leçon sur les problèmes de sécurité à Bruxelles.

Pourquoi parler de votre liste ? Je fais le lien avec le fait que vous êtes, depuis cinq ans, depuis dix ans, la première force politique de cette région. A quoi servira donc aux Bruxellois d'avoir un parti qui essaie de pomper un maximum de voix alors même que vous avez le pouvoir, vous avez la majorité ? Que faites-vous de cette majorité ? La question est plutôt de savoir ce que doivent attendre les citoyens d'un MR fort ? Rien ! D'un MR renforcé ? Rien ! C'est là que se résume l'essentiel de tout ce carrousel des Ministres-Présidents.

L'essentiel aujourd'hui est d'attendre la fin, mais je regrette les conditions dans lesquelles nous devons l'attendre parce que, comme l'a dit M. Cerexhe, il reste quelques dossiers importants pour Bruxelles.

Je pense en tout cas à un dossier : la discussion sur l'expansion économique. Ce projet d'ordonnance qui est attendu depuis trois ans — vous vous étiez vous-même engagé à le déposer au Parlement la première année que vous étiez présent — n'est toujours pas sur nos bancs.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Il est prêt !

M. Christos Doukeridis. — C'est possible qu'il soit prêt mais, pour un débat aussi important, celui de l'économie où nous sommes certainement le plus en panne, je crains, comme l'a dit M. Cerexhe, une discussion totalement cadencée autour du plus petit commun dénominateur, qui est chaque fois ridicule et minime lorsque vous devez négocier entre MR et PS. Je crains donc que les derniers mois ne servent qu'à attendre la fin de la législature, avant qu'une majorité, qu'un nouveau souffle alternatif puisse émerger à Bruxelles.

C'est tout ce que j'avais à dire sur ce que j'espère être le dernier carrousel des Ministres-Présidents. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Lootens-Stael heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn toegevoegde interpellatie.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, *O tempora ! O mores !* Dat zou men 2000 jaar geleden in deze omstandigheden hebben gezegd. Wat we in deze legislatuur, en zeker de jongste maanden hebben meegemaakt, overtreft alles. Had men een scenarioschrijver ingehuurd om deze legislatuur te beschrijven, hij zou het niet zo gek hebben durven bedenken.

Zou hij zoiets hebben geschreven, men zou hem de laan hebben uitgestuurd wegens overdrijving. In Brussel overtreft de realiteit de verbeelding. Na Simonet I, ridder de Donnea, de Nederlandsonkundige Ducarme is nu met Simonet II de cirkel rond. Simonet I moest de plaats ruimen voor een gebuisd burgemeester en werd weer ingeschreven in het Anderlechtse interimkantoor. Een paar jaar later wordt door omstandigheden de post van Minister-President weer vacant

verklaard en heeft het Anderlechts interimbureau weer Simonet gestuurd om de plaats van Minister-President in te nemen.

Het Brussels Gewest, dat zich toch zo graag wil profileren als de hoofdstad van Europa en als volwaardig gewest, is hiermee op nog geen vijf jaar tijd toe aan de vierde Minister-President. Het dient te worden gezegd dat de dames en heren politici van de meerderheidspartijen de Brusselaars alleszins waar voor hun geld geven. Wat amusementswaarde betreft, is deze regering werkelijk onovertroffen.

Het gekrakeel tussen de partners van de meerderheid onderling ligt dan ook in het verlengde van de instabiliteit en de absolute onbetrouwbaarheid van deze regering, van deze meerderheid.

Is het misschien net omwille van die problemen tussen de meerderheidspartijen onderling dat de nieuwe Minister-President zo afkerig staat van een beleidsverklaring en een debat hierover ? Is het water tussen de partners intussen zo diep geworden dat een beleidsverklaring die het standpunt van de hele regering weergeeft, niet meer mogelijk is ? Het is alleszins frappant hoe de dames en heren van de MR, enerzijds en de PS, anderzijds de laatste dagen volop met modder naar mekaar hebben gesmeten. Zelfs de eedaflegging van de nieuwe Minister-President diende te worden uitgesteld omdat de PS bleef dwarsliggen. Blijkbaar vond de socialistische meerderheidspartner het niet zo leuk dat de heer Ducarme het niet nodig vond om de voorzitter van het Parlement als eerste op de hoogte te brengen van zijn ontslag. En blijkbaar vonden ze het ook niet zo leuk dat ze niet geraadpleegd werden in de opvolging van Ducarme. Er zit dus blijkbaar meer dan één haar in de parsee boter.

De lege banken bij de PS en de MR verklaren dan ook veel.

Ik hoop dat deze regering beseft dat ze door deze handelswijze het Brussels Parlement en de Brusselse politieke instellingen voor de zoveelste keer onherroepelijk belachelijk hebben gemaakt. De meerderheidspartijen in dit halfroond zwijgen in het vervolg maar beter wanneer ze ons nog eens willen wijsmaken dat ze het beste voor hebben met het gewest, en dat goed bestuur prioritair zou zijn. De realiteit heeft nogmaals het tegendeel bewezen. De PS'er Philippe Mouraux heeft zelf verklaard dat de MR een verbazingwekkend gebrek aan desinteresse voor het Brussels Gewest aan de dag legt.

Is het dan niet ironisch te moeten vaststellen dat de Franstaligen en de Vlaamse machtspartijen hier bij hoog en bij laag beweren dat het Vlaams Blok als doel heeft om de Brusselse instellingen te blokkeren ? Was het niet de PS van minister Tomas die in de voorbije weken de instellingen heeft geblokkeerd ?

Het zijn net de perfide machtsspelletjes van de meerderheidspartijen die ervoor zorgen dat de instellingen lam liggen en dat een consistent beleid in dit gewest onmogelijk is. De constante onenigheid tussen de meerderheidspartijen straalt inderdaad ook af op het gevoerde beleid. Of beter : op het gebrek aan beleid.

De vraag is dan ook welk beleid er nog tot het einde van deze legislatuur zal worden gevoerd, in de veronderstelling dat de heer Simonet het tot dan volhoudt, want er blijven toch nog enkele maanden.

Ik hoop dat hij zijn belastingbrieven goed invult en dat hij in de komende maanden de regeringsleider zal zijn, en niet de campagneleider van de MR voor de verkiezingen van 13 juni, die geen interesse heeft voor wat er werkelijk in het Brussels Gewest gebeurt.

Uit de Franstalige pers konden we vernemen dat de *Parti Socialiste* in ruil voor de nodige handtekeningen voor de benoeming van de Minister-President, op de tafel heeft geklopt met de nodige bijkomende eisen in de hand. De PS eiste — en verkreeg blijkbaar — dat bepaalde dossiers met hoogdringendheid nog voor het einde van de legislatuur zullen worden behandeld. Aangezien de Minister-President blijkbaar niet bereid is om een regeringsverklaring af te leggen, zullen we maar zelf vragen over welke dossiers het concreet gaat. Wat zijn de onderwerpen die de regering *in casu* de PS, er alsnog snel wil doorjagen ? Wat zijn de dossiers die we nog mogen verwachten voor de verkiezingen ? Wat wil de Minister-President en zijn regering nog gerealiseerd zien ?

We hebben hem al wel horen verklaren op TV-Brussel dat de strijd tegen de Vlaamse oppositie, concreet het Vlaams Blok, het belangrijkste punt van zijn beleid zal worden.

De heer Jacques Simonet, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Ik heb gesproken over de strijd tegen extreem-rechts.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — U hebt heel duidelijk het Vlaams Blok vernoemd.

U hebt zelfs het voorbeeld aangehaald van uw gemeente waar u al jaren met de strijd tegen het Vlaams Blok bezig bent. Dat heeft echter niet belet dat het Vlaams Blok in Anderlecht 10 % van de kiezers aantrok. De strijd haalt blijkbaar niet veel uit. Het is natuurlijk goed om zien dat de MR en de PS duidelijke prioriteiten hebben, namelijk de strijd tegen het Vlaams Blok, tenminste nog één punt dat die twee partijen gemeenschappelijk hebben.

Veiligheid, werkloosheid en dies meer zijn ondergeschikt aan de strijd tegen de Vlaamse oppositie. De Minister-President spreekt misschien wel beter Nederlands dan zijn voorganger — wat natuurlijk niet moeilijk is, de halve wereldbevolking spreekt beter Nederlands dan de heer Ducarme — maar zijn verdraagzaamheid is al even beperkt.

Brussel gaat gebukt onder de problemen. De werkloosheid draagt meer dan 20 %. Er is een toenemende vervreemding. De mensen die in staat zijn belastingen te betalen, verlaten de stad. Zij die dat niet kunnen, komen in de stad wonen, Brussel gaat gebukt onder de financiële problemen. Er is een torenhoge criminaliteit en de verloedering wordt alsmaar groter. Een vorige Minister-President stond op *law and order*, maar concreet stelde dat niet veel voor. In deze legislatuur werd daarenboven, speciaal op aandringen van de MR, het openbaar ambt opengesteld voor vreemdelingen van waar ook ter wereld. Intussen hebben we ook gezien dat een Minister-President geen belastingen wil betalen, dat de regering ten onder gaat aan onderling gekissebis, dat de PS de instellingen blokkeert, dat het imago van de stad ernstige schade wordt toegebracht door de meerderheidspartijen. Kortom de onverantwoordelijkheid regeert.

De Minister-President zegt dat hij in de volgende legislatuur wil verdergaan. Ik zeg hem dat hij beter het oordeel van de kiezer kan afwachten. Uiteindelijk beslist de kiezer of hij verder kan gaan. Ik ben ervan overtuigd dat de kiezer op 13 juni het beleid zal evalueren en daarom ben ik niet zeker dat deze regering na 13 juni nog verder zal kunnen gaan.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, il faudrait, écrivait Albert Camus, tout de même imaginer Sisyphe heureux. Pourquoi ? Parce qu'au-delà d'une vision pessimiste d'un rocher qu'il faudrait remonter pour la quatrième fois, il y a un idéal de liberté et de progrès, une vision, un projet politique tourné vers les autres. C'est ce projet que je défends depuis mon engagement dans la vie politique, il y a plus de 20 ans. C'est celui que je porte comme chef de groupe du MR au nom de tous les parlementaires partageant le même idéal. Et c'est parce que cet idéal est fort que, tout aussi scandaleux et grotesque que soit l'événement, que soit l'affront que nous avons dû essayer, j'ose penser et dire qu'il n'en est pas entaché. Le comportement privé inacceptable de l'un d'entre nous a été sanctionné par son départ. Il nous revient d'en gérer les dégâts collatéraux.

Je comprends les autres partis politiques, particulièrement ceux de l'opposition, qui essayent d'en tirer profit à quatre mois des élections. Dans notre jargon nous avons coutume de dire que c'est un réflexe de « bonne guerre ». Mais, au-delà du réflexe de base ou d'instinct, essayons d'opter pour un comportement responsable, tendant à protéger ce qui nous rassemble et ce qui qualifie l'ensemble de nos partis démocratiques.

Comme je vous l'ai déjà dit en Bureau, la dérision rend tout dérisoire et méfions-nous d'alimenter par nos propres propos cette mode de l'antipolitisme qui nourrit simplement l'anti-démocratie.

Mais j'accepte le reproche. Aujourd'hui, c'est notre faute. Hier, cela pouvait être la leur. Demain, ce sera peut-être la vôtre. La politique est faite d'hommes et de femmes, c'est-à-dire qu'elle peut être faite d'erreurs et de faux pas. Et il serait dommage de ne la réduire qu'à ces faux pas, comme il serait dommageable de réduire notre mouvement à l'un d'entre eux.

Le groupe MR s'inscrit donc avec loyauté, avec ses partenaires de la majorité, dans l'accord qui nous lie depuis le début de cette législature. C'est ce que nous avons confirmé. Quoi de plus normal, à l'occasion d'un changement de Ministre-Président, de confirmer que nous entendons poursuivre et terminer le travail, avec la compétence, la pertinence de chacun des parlementaires en commission pour que puissent aboutir sur nos bancs les textes les mieux finalisés possibles, qu'il s'agisse du Code du Logement que nous sommes en train de terminer en commission du Logement ou des lois d'expansion économique telles qu'amendées à notre demande pour faire place à des secteurs de l'activité économique qui n'étaient pas prévus au départ.

Quant à la violence et au sarcasme de certains propos, j'aime à relire Bouddha : « Ceux qui maîtrisent la parole juste ne font offense à personne. Pourtant, ils disent la vérité. Leurs mots sont clairs mais jamais violents. Ils ne se laissent jamais humilier et ils n'humilient jamais personne ». C'est par ces paroles du Bouddha que David

Servan-Schreiber, dans son livre « Guérir », introduit le chapitre sur la communication émotionnelle non violente. Je vous le recommande, Mesdames et Messieurs, tant il est vrai que le comportement agressif est un facteur d'hypertension et de maladies cardio-vasculaires ! (*Applaudissements sur les bancs MR.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Rudi Vervoort.

M. Rudi Vervoort. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je commencerai par dire que je n'ai pas eu le sentiment jusqu'à présent que quelqu'un ait essayé de tirer profit des événements relatifs au Ministre-Président. Je constate que les propos les plus durs à son égard sont formulés aujourd'hui par des membres de sa propre formation politique.

En ce qui me concerne, je considère que ces faits sont pertes et profits à l'ensemble de la classe politique. Inutile, donc, d'en rajouter !

L'expérience d'une présidence libérale à la tête du gouvernement bruxellois s'achève sur une ultime pirouette; mais est-ce bien la dernière ? Je n'ose plus jurer de rien ! Le manège n'a cessé de tourner sous cette législature et s'il semble aujourd'hui être revenu à son point de départ, il a choqué plus d'un Bruxellois. Pensez donc, quatre Ministres-Présidents en moins de cinq ans ! C'est dire l'importance que les stratèges nationaux du MR accordent à notre région et à son avenir. Ils ont fait de cette fonction éminente et représentative pour Bruxelles, un second choix, un lot de consolation, une voie de garage. Les temporaires qui ont exercé le mandat sous cette législature avaient tous en commun de ne pas s'y être destinés.

Il s'agissait pour eux de se consoler d'une place manquée au fédéral, d'une présidence de parti déchu, d'un mayorat perdu par la volonté des électeurs.

Reprenons la liste un instant. La ronde avait déjà mal commencé. Armand De Decker, pressenti pour le poste, déclinait l'offre avec dédain pour, selon ses propres termes, monter en première division.

Il semble qu'aujourd'hui, il ne répugne plus à venir jouer, le temps d'une élection, les utilités en provinciales. Voilà donc, en juillet 1999, Simonet 1^{er} en piste ..., enfin juste le temps de l'échauffement. Car après les communales d'octobre 2000, il faut consoler François-Xavier de Donnea. Le chevalier a perdu son fief. Simonet est donc renvoyé dans ses terres, trop mal conquises aux yeux de ses pairs. Et nous voilà doté d'un Ministre-Président que la région ennuie un peu et qui ne parvient pas toujours à oublier le paradis perdu de l'Hôtel de Ville. On le dit prêt, lui aussi aujourd'hui, le temps d'une élection, à vaincre son indisposition régionale. M de Donnea aura quand même eu le temps de traîner un peu jusqu'aux législatives de 2003.

Mais après cette épreuve, il faut une porte de sortie pour le président du MR. Elle est toute trouvée, ce sera Bruxelles pour quelques mois, jusqu'à la fin de la législature, pour emmener la liste : MR. Dans l'empire libéral, il faut croire que l'hôtel de la rue Ducale se situe entre le capitol et la roche tarpéenne ! Ducarme précipité, revoilà Simonet, le temps d'une campagne. A la manière d'un célèbre hebdomadaire satyrique français, qui présente dans une rubrique particulière les projets de couverture qui n'ont pas été retenus par la rédaction, nous aurions aussi pu évoquer les Ministres-Présidents auxquels nous avons échappé cette semaine ! On a parlé pendant

quelques heures de M. Gosuin, mais la digestion de la Fédération à l'intérieur du MR n'est pas encore assez avancée pour confier un poste si peu prisé à un membre du FDF !

M. Christos Doulkeridis. — En tout cas, une chose est sûre : il s'agit du quatrième changement de Ministre-Président et le MR n'a toujours pas présenté une femme pour féminiser un tant soit peu l'Exécutif de ce gouvernement bruxellois.

M. Rudi Vervoort. — J'y ferai allusion à la fin de mon intervention.

Certes, une institution — et plus encore une région tout entière — ne peut se réduire à celui ou celle qui, nécessairement pour un temps défini, la préside et l'incarne. La valse incessante à la tête de l'exécutif bruxellois n'a pas empêché les autres ministres, et en particulier les ministres PS, bien présents depuis 1999 — le même d'ailleurs — de mettre en œuvre les grands projets de l'accord du gouvernement. L'essentiel aujourd'hui est donc de parachever ce travail.

Plusieurs textes importants, déjà adoptés par le gouvernement, doivent encore être approuvés par le Parlement : le Code du Logement, les lois d'expansion économique, l'aide à la jeunesse, etc.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, puisqu'il vous faut tenir lieu d'épilogue dans ce mauvais feuilleton, assurez-nous que vous vous contenterez de participer au parachèvement du travail accompli par le gouvernement. Epargnez-nous, à quelques mois de l'échéance, les effets d'annonces, les petites idées et les châteaux en Espagne.

Le temps n'est plus aux promesses, il est au bilan ... Avec le vote de ces dernières ordonnances, nous aurons parachevé le nôtre, non seulement dans les compétences exercées directement par les ministres socialistes, la revitalisation des quartiers, le logement, l'emploi, l'économie, mais aussi par l'emprunte profonde que nous aurons laissée dans l'ensemble des grandes réformes mises en œuvre par ce gouvernement. Certes, l'exercice n'est pas aussi évident pour tout le monde. La quadruple inconstance à la Ministre-Présidence a engendré quelques dégâts collatéraux dans certains domaines. C'est que chacun des titulaires momentanés avait ses petites marottes. M. de Donnea aimait la recherche scientifique; il voulait en faire la première plume à son chapeau. M. Ducarme préférait l'élite sportive. Les crédits ont donc eu à subir quelques va-et-vient. Faire et défaire, c'est toujours travailler, mais ce n'est pas nécessairement produire !!

Je disais que, dans le paysage institutionnel, notre région ne se résume pas à la personnalité de celui qui la préside. Et c'est heureux. Il faut rendre grâce à ceux qui ont créé la Région bruxelloise et à ceux qui en ont assuré la mise en œuvre dans les premières années, d'avoir ainsi donné à l'édifice la solidité qui lui permet aujourd'hui de demeurer intact malgré ces changements incessants. Nous aurions pu craindre que ceux qui, au nord du pays notamment, s'échinent encore à refuser le fait bruxellois, tirent profit de la situation. Il n'en a rien été. Nous aurions pu craindre que l'Etat fédéral se désintéresse financièrement de sa capitale. Heureusement, dans d'autres partis, les représentants bruxellois ont eu la force de combler ces carences. Que l'on pense à ceux qui ont négocié les accords du Lombard ou la dotation spécifique pour la police bruxelloise. Que l'on pense à celui qui a initié la politique des grandes villes.

Mais notre ambition pour Bruxelles ne se limite pas à préserver un édifice institutionnel, aussi bien bâti soit-il. Bruxelles a besoin de poursuivre la construction d'un véritable projet de ville par et pour les Bruxelloises et les Bruxellois. Un projet qui coordonne les différentes politiques, qui les rassemble dans un même élan pour relever tous les défis que rencontre notre région et qui sont souvent liés les uns aux autres.

C'est dans cette perspective que la constance et le dynamisme d'un véritable chef d'équipe nous aura le plus manqué sous cette législature. Quatre Ministres-Présidents, ce sont d'abord des retards qui s'accumulent par le temps qu'il faut chaque fois accorder au nouvel élu pour se mettre au courant des dossiers; ce sont encore des improvisations parfois malheureuses sur des questions mal maîtrisées qu'il faut aborder à l'extérieur, comme nous l'avons constaté lors du comité de concertation de septembre dernier. Mais c'est aussi l'agitation qui succède à la nonchalance lorsqu'il faut définir et présenter une vision de la ville cohérente et globale. Je le reconnais volontiers, si le gouvernement a, dans l'ensemble, bien travaillé sous cette législature, il aura manqué, par l'inconstance et la désinvolture d'un seul parti, d'un véritable chef d'équipe, d'un homme qui rassemble et coordonne l'ensemble des actions du gouvernement pour faire progresser le projet de ville. C'est cela, pour nous, le rôle réel d'un Ministre-Président. C'est sa raison d'exister dans l'organisation de l'Exécutif. Et non celle d'être un deuxième prix pour des élus fédéraux n'ayant pas trouvé place dans ce qu'ils considèrent être l'étage supérieur. Mais là est peut-être le cœur du problème. A quatre reprises, le MR n'a pas été capable de trouver en son sein un homme ou une femme qui ait fait campagne et se soit présenté devant l'électeur au scrutin régional pour le ou la mettre à la tête de l'Exécutif.

Certes, lorsqu'on s'y trouve, il faut bien faire semblant de vouloir y rester ...

Vous avez donc choisi de conduire la liste électorale de votre parti pour les prochaines élections, Monsieur le Ministre-Président. Soit.

J'ai d'ailleurs constaté que la liste se transformait en véritable paquebot ! Il vous appartiendra de faire en sorte que le scénario soit celui de « La croisière s'amuse », ou celui du « *Titanic* ». Dans un cas comme dans l'autre, vous ne serez pas seul ! Vous avez réussi à amener tout le monde sur le pont. C'est le moins que votre formation puisse faire à votre égard, Monsieur le Ministre-Président. Mais nous n'attendons pas moins que vous conduisiez ce gouvernement, sans esprit de polémique ou de querelles partisans. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Christos Doulkeridis. — C'est très bon !

M. Rudi Vervoort. — Je ne suis pas ministre, moi, et encore moins Ministre-Président ! Je parlais du gouvernement !

M. Christos Doulkeridis. — Je note qu'il n'y a plus de polémique entre les membres du gouvernement.

M. Rudi Vervoort. — Plus de polémique entre les membres du gouvernement ! Mais nous ne sommes pas ici pour parler de la liste, ni d'une commune bruxelloise. Laissons donc le gouvernement et les parlementaires terminer le travail dans l'ordre et la méthode. C'est

cela qui importe. Notre région est confrontée à des difficultés réelles. Les Bruxellois attendent avant tout des solutions concrètes aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. Conformément aux engagements pris en 1999, le gouvernement a élaboré de nombreux plans d'action dans ce sens. Parachevons leur mise en œuvre jusqu'à la fin de la législature. C'est sur cette base que l'électeur tranchera. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Robert Delathouwer.

De heer Robert Delathouwer. — Mevrouw de Voorzitter, ik heb eigenlijk niet veel toe te voegen aan wat vorige sprekers hebben gezegd. Ik heb ook vastgesteld dat iedereen een vrij rustig betoog heeft gehouden, op één spreker na die wat garen probeert te spinnen uit de recente gebeurtenissen. Voor de meesten hier is het duidelijk dat niemand beter wordt van het incident dat de regering heeft getroffen, zoals ook niemand beter wordt van de polemieken die daarrond wordt gevoerd.

Onze partij vindt dat deze regering maar één ding kan doen en dat is voortdoen met de nadruk op doen. Dat wil zeggen de akkoorden van 1999 uitvoeren.

Ik beperk mij in mijn betoog tot maar één opmerking, maar dan wel een ernstige. Ik heb de Minister-President de laatste dagen een paar keer horen zeggen dat hij een « terreinmens » is. En waarom niet, want dat is de beste manier om de kloof met de burger te dichten. Ik was wel verwonderd toen ik de Minister-President hoorde zeggen dat hij terwijl hij staatssecretaris was op federaal vlak ook de functie van burgemeester van Anderlecht is blijven uitoefenen. Hij heeft er niet aan toegevoegd dat hij louter de titel was blijven dragen, maar heeft wel duidelijk gesproken over de functie die hij is blijven uitoefenen. Mijnheer de Minister-President, ik vraag u vandaag ons ondubbelzinnig te verklaren dat u uw functie van regeringsleider niet zal cumuleren met de functie van burgemeester.

Ik vraag u dat om vier redenen.

(*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

De gemeentewet zegt heel duidelijk dat een burgemeester of schepen ambtshalve met verlof is wanneer hij een ministerpost opneemt. Die kwestie is hier vorige week nog aan de orde geweest naar aanleiding van een vraag aan uw voorganger over de aanwezigheid van een lid van de regering in Oudergem naar aanleiding van een plaatselijk probleem. Hij vertegenwoordigde daar duidelijk de Brusselse regering, maar dat werd door sommige media misschien onvoldoende verduidelijkt. De titel van burgemeester of schepen blijven voeren, kan daarentegen wel volgens de gemeentewet.

Ten tweede wil ik de nadruk leggen op het gewestelijke feit. Wie meer dan de Minister-President moet ervoor zorgen dat het gewest goed draait, los van gemeentelijke inmenging? Speciaal in Brussel zijn geweest en gemeenten niet alleen samenspelers maar ook tegenspelers.

In de regeerverklaring van 1999 — en dat is dan mijn derde reden — is de gemeentelijke autonomie centraal gesteld. Dat betekent onder meer dat het niet kan dat morgen een gemeente zou worden bestuurd door een Minister-President.

De vierde reden is ongetwijfeld de belangrijkste. Een Minister-President is belast met het toezicht op de gemeenten, dus ook op de gemeente Anderlecht.

Op de vraag die ik bij het begin van mijn betoog heb gesteld, kan er dus maar één antwoord komen, namelijk dat de Minister-President alleen de Brusselse regering zal leiden en niet de functie van burgemeester in Anderlecht zal uitoefenen. Dat hij de titel van burgemeester blijft dragen en misschien nog vele andere titels, maakt ons niets uit.

M. le Président. — La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues des partis démocratiques, je dois vous avouer, Monsieur le Ministre-Président que lorsque j'ai appris la démission de votre prédécesseur, j'ai d'abord cru à une plaisanterie. Car comment oser croire que l'on allait, pour la 4^{ème} fois en 56 mois procéder au remplacement de la tête du gouvernement ? Et pourtant, la réalité était bel et bien là puisque, non seulement, on nous confirmait avec force le départ de M. Ducarme, mais aussi, quelques heures plus tard, votre arrivée.

Devant ce fait, donc bien réel, j'ai été prise à un moment d'une grande envie de déposer une proposition de résolution pour demander l'adoption d'un hymne régional. Pour rendre hommage à notre patrimoine culturel, je pensais au « Grand Jacques » et à sa chanson « Au suivant ». Outre la promotion de notre patrimoine culturel, cet hymne aurait complété notre arsenal institutionnel, en plus de notre emblème et de notre Journée régionale.

J'ai très vite abandonné cette idée, ne voulant pas causer encore quelques soucis supplémentaires à notre présidente, qui, depuis quelque temps, semble réécrire, à la place d'Orwell, « La ferme des animaux », en tentant de remettre de l'ordre dans la ferme après le renversement de *Mister Jones*.

Mais trêve de plaisanteries, Monsieur le Ministre-Président. Au-delà de mon plus profond respect pour les personnes et sans vouloir profiter de moments certainement très difficiles à vivre pour le principal intéressé, je reste aujourd'hui perplexe quant au peu de respect de notre institution et surtout de nos citoyens.

Car, il faut l'avouer, il faut l'assumer, tous ces déménagements, toute cette agitation ne ramènent pas la sérénité chez nos concitoyens, qui ont pourtant bien besoin d'être rassurés. Et puis, il faut l'avouer, il faut l'assumer, tous ces déménagements, toute cette agitation ne permettent ni au gouvernement ni aux parlementaires de mener un travail suivi et sérieux.

Pourtant, en termes de travail, ce n'est pas la matière qui manque. Je ne vais pas vous faire ici l'inventaire des besoins et des demandes qui nous parviennent de diverses sources, ni des nombreuses recommandations et propositions contenues entre autres dans le PRD. Outre ce qui a été relevé par les collègues des partis démocratiques qui m'ont précédée, je vous invite à écouter le débat sur la pauvreté

dans notre région, que nous allons mener dans quelques instants. Cela devrait suffire à vous convaincre, Monsieur le Ministre-Président, de la tâche énorme à effectuer et des défis qu'il reste à relever.

Et sans vouloir jouer les oiseaux de mauvais augure, à quelques encablures des élections régionales, je ne peux m'empêcher de vous poser une simple question : d'après vous, à qui profitera le crime ?

Et enfin, pour terminer ce petit billet de mauvaise humeur, je vais vous faire une dernière confidence, Monsieur le Ministre-Président. Entre l'annonce du départ de votre prédécesseur et l'annonce de votre arrivée, j'ai espéré un moment que les décideurs du MR auraient été inspirés à la veille du 8 mars et nous auraient proposé une candidature féminine. Et oui, une femme Ministre-Présidente, qui porterait aussi bien que vous les bretelles et le pantalon, Monsieur Simonet. Mais là aussi, c'est raté ! Notre gouvernement restera donc anti-constitutionnel jusqu'au 13 juin prochain. Mais finalement, heureusement que le MR n'a pas eu cette inspiration ! Pensez donc, nous aurions perdu notre dernier label de stabilité ! (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement.

M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, Chers Collègues, les interpellations de MM. Cerexhe et Doulkeridis trahissent diverses angoisses que je vais essayer d'apaiser, même si je ne doute pas un instant de ce que sera la teneur des répliques des deux interpellateurs ...

M. Cerexhe doit être mal informé quand il nous explique que la Région de Bruxelles-Capitale s'est retrouvée sans majorité durant quelques jours. Je le défie de trouver le moindre signe de vacillement de cette majorité durant les jours qui ont suivi la démission de mon prédécesseur.

Je ne me permettrai pas de m'exprimer à la place des partenaires de la coalition que j'ai l'honneur de présider, mais aucune velléité de quitter le gouvernement n'est parvenue jusqu'à mes oreilles. Que ce soit du côté néerlandophone ou francophone, personne n'a été informé d'aucune volonté de mettre en péril la majorité issue des urnes en 1999 et construite autour d'un accord — j'insiste — qui régit, aujourd'hui encore, l'action de l'Exécutif régional.

J'invite M. Cerexhe à interroger sur ce sujet les représentants des formations politiques de la majorité s'il souhaite obtenir tous ses apaisements. Quoi qu'il en soit, ma présence à cette tribune est un démenti infligé aux oiseaux de mauvais augure qui prédisaient déjà la mort de cette coalition.

Il est exact, comme le rappellent MM. Cerexhe et Doulkeridis, que j'ai rencontré des représentants des partis de la coalition entre la démission de Daniel Ducarme et mon élection à la tête du gouvernement bruxellois. Trouvez-vous tellement anormal que ce type de contacts ait lieu après la démission de M. Ducarme ?

Il était élémentaire que je m'entretienne avec nos partenaires de la majorité à la veille de mon arrivée à la tête de l'Exécutif et que nous

puissions clarifier un certain nombre de questions qui se posaient entre des partenaires adultes et responsables, dans une majorité qui se respecte.

Ik wil ook graag herhalen wat tijdens die ontmoetingen besproken is. Ik wil zelfs dat daarover absolute duidelijkheid bestaat.

Eerst en vooral houdt de regering zich niet bezig met lopende zaken. Zij blijft werken tot 13 juni. Dat is primordiaal. De regering zet haar activiteiten trouwens voort in de lijn van het meerderheidsakkoord van 1999.

Par ailleurs, tous les dossiers entamés avant mon arrivée seront finalisés pour répondre à certaines questions qui ont été évoquées. Aucune ambiguïté n'est permise à ce sujet, cela a été l'objet de nos contacts intramajoritaires.

Le changement de Ministre-Président à la tête du gouvernement bruxellois n'affectera pas — je suis extrêmement formel sur ce point — les projets mis en œuvre au profit des Bruxelloises et des Bruxellois.

Il est fondamental — cela semble également être le point de vue de l'ensemble des partenaires de la majorité — que les discussions au sein de ce Parlement avancent et puissent déboucher sur des décisions à brève échéance.

Divers dossiers évoqués par plusieurs des intervenants, tels que le Code du Logement, le Code de l'Aménagement du Territoire, la réforme des lois d'expansion économique, sont trop importants pour Bruxelles pour être laissés en rade. Le gouvernement le réaffirme très clairement et je tiens à rassurer M. Cerexhe : il n'est pas dans les intentions du gouvernement de verrouiller le débat parlementaire. Ce matin, le débat a été quelque peu polémique. L'opposition a rempli son rôle en m'interrogeant sur les péripéties qui ont affecté le gouvernement bruxellois.

Au nom de l'ensemble du gouvernement, ce que je demande solennellement, tant au gouvernement qu'au Parlement, c'est de nous remettre au travail et de ne plus perdre de temps en vaines polémiques. Monsieur Doulkeridis, vous avez fait votre petit numéro.

M. Christos Doulkeridis. — C'est vous qui avez fait le numéro.

Normalement, il y a une communication du gouvernement et des répliques du Parlement. Vous le savez très bien et vous avez chipoté là-dessus.

M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — C'est vous qui avez exigé, et c'est le droit le plus strict de tout parlementaire, ma présence à cette tribune ce matin.

M. Benoît Cerexhe. — Cela me paraît normal et c'est la moindre des choses.

M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de

l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je dis simplement que vous avez fait votre petit numéro ...

M. Christos Doulkeridis. — Vous avez fait votre grand cirque et nous devons réagir.

M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vous demande tout d'abord de vous calmer, Monsieur Doulkeridis ...

M. Christos Doulkeridis. — Je m'énerve quand je veux.

Mme Marion Lemesre. — Attention, ce n'est pas bon pour la santé.

M. Christos Doulkeridis. — Ne vous inquiétez pas pour moi et ma santé, Madame Lemesre. Je me nourris à l'huile d'olive première pression à froid directement produite par ma mère, soyez rassurée pour ma santé.

M. Jacques Simonet, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Au cours de ce débat, on s'est interrogé sur l'équilibre des compétences au sein du gouvernement bruxellois. Je peux informer l'Assemblée que l'arrêté fixant les compétences de chacun des membres du gouvernement n'a connu qu'un changement cosmétique puisque c'est mon nom qui a remplacé celui de M. Daniel Ducarme. Un point c'est tout. Pour le reste, il n'a jamais été question de modifier la répartition des compétences au sein de l'Exécutif.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Voor de voorbereiding van de toekomstige onderhandelingen blijven de resultaten van de regering het beste argument. Op die resultaten zullen we trouwens tijdens de verkiezingsperiode in detail kunnen terugkomen. De meerderheid hoeft zich niet te schamen over haar werk ook al is het nog niet voltooid.

En conclusion, je voudrais rassurer M. Cerexhe. J'ai trouvé ses propos un peu étonnants. Il est dommage que le ministre de l'Economie et de l'Emploi ne soit pas à son banc mais il n'est jamais entré dans les intentions ni de M. Tomas, ni de moi-même, de nous regarder en chiens de faïence pendant les quatre mois qui restent jusqu'à la fin de la législature. La volonté collective du gouvernement est de se mobiliser pour la défense des intérêts généraux de Bruxelles et de tous les Bruxellois.

Je répète l'exhortation que j'ai lancée il y a peu à M. Cerexhe et à M. Doulkeridis. Le gouvernement n'est pas en affaires courantes, il va travailler d'arrache-pied jusqu'au 13 juin et nous devons pou-

voir compter sur un Parlement prêt à en faire autant, parce que toute une série de dossiers extrêmement importants pour le quotidien de nos concitoyens doivent avancer.

Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, j'ai bien entendu votre très courte intervention. Vous avez presque battu le record de M. de Donnea, il y a quelques années !

Vous nous dites que vous ne vous êtes pas retrouvé sans majorité. Peut-être, mais vous vous êtes retrouvé sans Ministre-Président. Entre jeudi soir et lundi midi, vous ne vous étiez même pas parlé entre partenaires de la majorité. Tel est le climat dans cette majorité. Vous ne vous étiez pas parlé ! Vous comptiez prêter serment devant cette Assemblée mardi matin, sans avoir pris contact préalablement avec votre partenaire de la majorité. Vous prenez contact avec le Palais pour savoir quand vous pouvez aller prêter serment, mais pas avec votre partenaire de la majorité.

Ce sont les socialistes qui vous ont contraint, en retardant votre prestation de serment, à vous mettre à la table pour définir ensemble, — et M. Vervoort ne me contredira pas —, ce que vous alliez encore faire d'ici la fin de la législature. Il existait peut-être encore une majorité, mais elle était branlante.

Vous avez donc dû vous remettre à table pour définir les priorités. Les socialistes vous y ont contraints, à juste titre me semble-t-il.

Vous nous dites que les relations humaines sont bonnes, mais c'est comme certains couples qui veulent garder la face pendant trois ou quatre mois.

J'ai envie de vous dire que vous cumulez tous les malheurs. Non seulement — et il n'y a pas que l'opposition qui le dit — on se rend compte que, depuis cinq ou même dix ans dans cette région, deux visions politiques totalement différentes du projet de ville se heurtent, avec l'inertie dont j'ai déjà parlé, mais en plus, avec votre arrivée, vous allez cristalliser les relations humaines. Ce n'est pas moi qui dis que vous ne vous entendez pas avec M. Tomas, c'est M. Tomas lui-même qui déclare dans la presse qu'il ne vous serre plus la main depuis un certain nombre d'années. Si c'est cela l'ambiance conviviale et agréable de votre gouvernement qui permettra de faire avancer un certain nombre de dossiers, tant mieux !

Le dernier point concerne la remise au travail. Nous n'avons jamais abandonné notre travail. On vous a attendu et nous n'avons pas fait de petit numéro. Je trouve donc scandaleux de nous le reprocher.

Vous, c'est le quatrième depuis cinq ans. Si chaque fois, les institutions parlementaires sont paralysées, ce n'est pas de la faute des partis d'opposition, c'est de la faute de votre majorité et plus particulièrement du MR qui procède à des changements de ministres. Nous, nous sommes là et nous ne demandons qu'à travailler sur les projets qui sont sur la table du Parlement. C'est à cause de vous que l'on ne fait plus rien depuis dix jours.

J'espère que les choses changeront. (*Applaudissements sur les bancs du cdH.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je comprends, Monsieur Simonet, votre stratégie — l'intervention de Mme Lemesre allait d'ailleurs dans le même sens — consistant à minimiser le plus possible ce qui vient de se passer en disant : « C'est la faute à Ducarme, ce problème est réglé, nous allons passer aux choses sérieuses. ».

Or, chacun de nous a de la mémoire : il y a six mois, vous sortiez de votre chapeau M. Ducarme que l'on présentait comme le « nouvel homme » qui allait sauver Bruxelles et, en particulier, le MR à Bruxelles. Son objectif était de cacher le bilan catastrophique du MR pendant cette législature, au sein de ce gouvernement; on a alors assisté à ce que les journalistes appellent les « ducarmeries », c'est-à-dire toute une série de projets qui n'avaient ni queue ni tête et qui avaient l'air ambitieux mais qui surtout ne faisaient pas l'objet de décisions. Ces projets étaient chargés d'alimenter quelque peu le débat public et les journaux afin de faire oublier le bilan de l'action du MR sous cette législature.

Aujourd'hui, vous enterrez M. Ducarme et vous essayez de lui faire porter le chapeau pour le bilan catastrophique de votre action au sein de ce gouvernement. Comme si, avec le départ du M. Ducarme, tout était réglé, c'est faux ! Le problème à Bruxelles ne se limitait pas à M. Ducarme, c'est toute l'action du MR depuis dix ans.

Vous nous avez dit tout à l'heure que vous alliez essayer de répondre à nos angoisses. En ce qui me concerne, je ne parlerais pas d'angoisse mais plutôt de soulagement.

Ce n'est pas la page de M. Ducarme qui se tourne aujourd'hui mais celle du MR et vous le savez très bien. Toute votre stratégie actuelle vise à faire en sorte que cette page ne soit pas totalement tournée. Vous savez très bien que ce sera le cas; je veux bien parier. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme Marion Lemesre. — C'est l'électeur qui décidera.

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Dominiek Lootens-Stael.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, de Minister-President heeft in zijn korte en vrijblijvende verklaring gezegd dat hij in de komende verkiezingscampagne — daar gaan we al, hij begint al over de verkiezingscampagne — zal kunnen terugkomen op het regeringswerk van de voorbije vier jaar.

Ik zei het al, de Minister-President zal op 13 juni niet alleen worden beoordeeld op de laatste vier maanden, maar ook op het werk dat de regering de voorbije vier jaar niet heeft gedaan. De problemen waar ik daarstraks naar heb verwezen, zal hij in de volgende vier maanden niet meer allemaal kunnen oplossen. Ik vernoemde ze al, meer dan 20 % werkloosheid, toenemende vervreemding, toenemende verloedering, torenhoge criminaliteit, enzovoort, enzovoort. Daar hebt u allemaal geen tijd meer voor, en zeker niet als u de helft van uw tijd zal besteden aan de verkiezingscampagne. Wees gewaarschuwd ! De kiezer zal de regering beoordelen op wat ze niet heeft gedaan. En opgepast met verklaringen voor de media dat u het beleid wil voortzetten in de komende legislatuur. Wacht liever de verkiezingsresultaten af, en dan zien we wel verder.

Mevrouw de Voorzitter. — De incidenten zijn gesloten.

Les incidents sont clos.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière cet après-midi à 14 h 30.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag om 14.30 uur.

— *La séance plénière est levée à 10 h.25.*

De plenaire vergadering wordt gesloten om 10.25 uur.

ANNEXES

COUR D'ARBITRAGE

En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— le recours en annulation partielle de l'article 2, 2. d), de l'ordonnance du 26 juin 2003 relative à la gestion mixte du marché de l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale, introduit par le gouvernement flamand (n° 2896 du rôle).

En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :

— les questions préjudicielles relatives aux articles 80, 81 et 82 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 4 septembre 2002, posées par le tribunal de première instance de Tongres, par le tribunal de première instance de Neufchâteau, par le tribunal de première instance de Charleroi et par le tribunal de première instance de Courtrai (n°s 2869, 2879, 2897, 2898 et 2899 du rôle — affaires jointes);

— les questions préjudicielles relatives à l'article 30, § 2, du décret flamand du 22 décembre 1995 contenant diverses mesures d'accompagnement du budget 1996, avant sa modification par le décret du 18 mai 1999, posées par la cour d'appel de Gand (n°s 2883 et 2895 du rôle — affaires jointes);

— la question préjudicielle concernant l'article 33 de la loi-programme du 5 août 2003 (modification de l'article 5, 2), de la loi du 16 juillet 2002 « modifiant diverses dispositions en vue notamment d'allonger les délais de prescription pour les crimes non correctionnalisables », posée par le tribunal correctionnel de Bruxelles (n°s 2887 et 2888 du rôle — affaires jointes);

— les questions préjudicielles concernant les articles 56*bis*, § 2, alinéa 4, et 120*bis* des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, posées par le tribunal du travail de Bruxelles (n° 2890 du rôle);

— la question préjudicielle relative à l'article 57, § 2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, posée par la cour du travail de Bruxelles (n° 2892 du rôle);

— les questions préjudicielles concernant les articles 25, 26 et 82 de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, telle qu'elle a été modifiée par la loi du 4 septembre 2002, posées par le tribunal de première instance de Liège (n° 2893 du rôle);

— la question préjudicielle concernant l'article 19, § 4, de la loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, sur les entreprises de sécurité et sur les services internes de gardiennage, tel qu'il a été

BIJLAGEN

ARBITRAGEHOF

In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— het beroep tot gedeeltelijke vernietiging van artikel 2, 2.d), van de ordonnantie van 26 juni 2003 betreffende het gemengd beheer van de arbeidsmarkt in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, ingesteld door de Vlaamse regering (nr. 2896 van de rol).

In uitvoering van artikel 77 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :

— de prejudiciële vragen betreffende de artikelen 80, 81 en 82 van de faillissementswet van 8 augustus 1997, zoals gewijzigd bij de wet van 4 september 2002, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Tongeren, de rechtbank van eerste aanleg te Neufchâteau, de rechtbank van eerste aanleg te Charleroi en de rechtbank van eerste aanleg te Kortrijk (nrs 2869, 2879, 2897, 2898 en 2899 van de rol — samengevoegde zaken);

— de prejudiciële vragen betreffende artikel 30, § 2, van het Vlaamse decreet van 22 december 1995 houdende bepalingen tot begeleiding van de begroting 1996, vóór de wijziging ervan bij het decreet van 18 mei 1999, gesteld door het hof van beroep te Gent (nrs 2883 et 2895 van de rol — samengevoegde zaken);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 33 van de programma-wet van 5 augustus 2003 (wijziging van artikel 5, 2), van de wet van 16 juli 2002 « tot wijziging van verschillende bepalingen teneinde inzonderheid de verjaringstermijnen voor de niet-correctionaliseerbare misdaden te verlengen », gesteld door de correctionele rechtbank te Brussel (nrs 2887 en 2888 van de rol — samengevoegde zaken);

— de prejudiciële vragen betreffende de artikelen 56*bis*, § 2, vierde lid, en 120*bis* van de samengeordende wetten betreffende de kinderbij-slag voor loonarbeiders, gesteld door de arbeidsrechtbank te Brussel (nr. 2890 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 57, § 2, van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn, gesteld door het arbeidshof te Brussel (nr. 2892 van de rol);

— de prejudiciële vragen betreffende de artikelen 25, 26 en 82 van de faillissementwet van 8 augustus 1997, zoals gewijzigd bij de wet van 4 september 2002, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Luik (nr. 2893 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 19, § 4, van de wet van 10 april 1990 op de bewakingsondernemingen, de beveiligingsondernemingen en de interne bewakingsdiensten, zoals gewijzigd bij arti-

remplacé par l'article 17, 4°, de la loi du 10 juin 2001, posée par le tribunal de première instance de Liège (n° 2894 du rôle);

— la question préjudicielle concernant les articles 49 et 52^{ter} de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, posée par la cour d'appel de Liège (n° 2901 du rôle);

— la question préjudicielle relative à l'article 344, § 1^{er}, du Code des impôts sur les revenus 1992, posée par le tribunal de première instance d'Anvers (n° 2903 du rôle);

— la question préjudicielle concernant les articles 2262^{bis} et 2276^{bis} du Code civil, posée par le tribunal de première instance de Liège (n° 2905 du rôle).

En application de l'article 113 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie les arrêts suivants :

— arrêt n° 15/2004 rendu le 29 janvier 2004, en cause :

— la question préjudicielle concernant les articles 81, alinéas 4 et 8, et 104, alinéas 3 et 7, du Code judiciaire, posée par la cour du travail d'Anvers (n° 2539 du rôle);

— arrêt n° 16/2004 rendu le 29 janvier 2004, en cause :

— la question préjudicielle relative aux articles 12, 46, § 2, alinéa 2, et 47, alinéa 2, de la loi du 10 avril 1971 sur les accidents du travail, posée par le tribunal de première instance d'Anvers (n° 2596 du rôle);

— arrêt n° 17/2004 rendu le 29 janvier 2004, en cause :

— la question préjudicielle concernant la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs, posée par le Conseil d'Etat (n° 2635 du rôle);

— arrêt n° 18/2004 rendu le 29 janvier 2004, en cause :

— le recours en annulation de l'article 40 de la loi-programme du 5 août 2003 (emploi des langues en matière administrative), introduit par la Centrale générale des services publics (n° 2846 du rôle);

— arrêt n° 19/2004 rendu le 29 janvier 2004, en cause :

— le recours en annulation de l'article 81, 1°, et des mots « à titre gratuit » dans l'article 82, alinéa 1^{er}, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, tels que ces articles ont été remplacés par la loi du 4 septembre 2002, introduit par R. Van der Noordaa (n° 2674 du rôle);

— arrêt n° 20/2004 rendu le 4 février 2004, en cause :

— les recours en annulation de la loi du 11 décembre 2002 « portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume des Pays-Bas tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, aux Protocoles I^{er} et II et à l'échange de lettres, faits à

kel 17, 4°, van de wet van 10 juni 2001, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Luik (nr. 2894 van de rol);

— de prejudiciële vraag over de artikelen 49 en 52^{ter} van de wet van 8 april 1965 betreffende de jeugdbescherming, gesteld door het hof van beroep te Luik (nr. 2901 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 344, § 1, van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1992, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Antwerpen (nr. 2903 van de rol);

— de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 2262^{bis} en 2276^{bis} van het Burgerlijk Wetboek, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Luik (nr. 2905 van de rol).

In uitvoering van artikel 113 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van de volgende arresten :

— arrest nr. 15/2004 uitgesproken op 29 januari 2004, inzake :

— de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 81, vierde en achtste lid, en 104, derde en zevende lid, van het Gerechtelijk Wetboek, gesteld door het arbeidshof te Antwerpen (nr. 2539 van de rol);

— arrest nr. 16/2004 uitgesproken op 29 januari 2004, inzake :

— de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 12, 46, § 2, tweede lid, en 47, tweede lid, van de arbeidsongevallenwet van 10 april 1971, gesteld door de rechtbank van eerste aanleg te Antwerpen (nr. 2596 van de rol);

— arrest nr. 17/2004 uitgesproken op 29 januari 2004, inzake :

— de prejudiciële vraag over de wet van 29 juli 1991 betreffende de uitdrukkelijke motivering van de bestuurshandelingen, gesteld door de Raad van State (nr. 2635 van de rol);

— arrest nr. 18/2004 uitgesproken op 29 januari 2004, inzake :

— het beroep tot vernietiging van artikel 40 van de programmawet van 5 augustus 2003 (gebruik van de talen in bestuurszaken), ingesteld door de Algemene Centrale der Openbare Diensten (nr. 2846 van de rol);

— arrest nr. 19/2004 uitgesproken op 29 januari 2004, inzake :

— het beroep tot vernietiging van artikel 81, 1°, en van het woord « kosteloos » in artikel 82, eerste lid, van de faillissementswet van 8 augustus 1997, zoals die artikelen zijn vervangen bij de wet van 4 september 2002, ingesteld door R. Van der Noordaa (nr. 2674 van de rol);

— arrest nr. 20/2004 uitgesproken op 4 februari 2004, inzake :

— de beroepen tot vernietiging van de wet van 11 december 2002 « houdende instemming met de Overeenkomst tussen het Koninkrijk België en het Koninkrijk der Nederlanden tot het vermijden van dubbele belasting en tot het voorkomen van het ontgaan van belasting inzake belastingen naar het inkomen en naar het vermogen, en de

Luxembourg le 5 juin 2001 », introduits par H. Bleijlevens et par J. Groeneveld et autres (n^{os} 2625 et 2634 du rôle);

— arrêt n^o 21/2004 rendu le 4 février 2004, en cause :

— les recours en annulation des articles 6 à 11 du décret du Conseil flamand du 5 juillet 2002 réglant la dotation et la répartition du Fonds flamand des communes, introduits par les communes de Lennik et Beringen (n^{os} 2641 et 2646 du rôle);

— arrêt n^o 22/2004 rendu le 4 février 2004, en cause :

— les recours en annulation de l'article 16 de la loi du 13 décembre 2002 portant diverses modifications en matière de législation électorale, introduits par R. Duchatelet, B. De Wever, K. Van Hoorebeke et E. Beysen (n^{os} 2653, 2657 et 2658 du rôle);

— arrêt n^o 23/2004 rendu le 4 février 2004, en cause :

— la question préjudicielle relative à l'article 309, alinéa 1^{er}, 3^o, du Code des impôts sur les revenus 1964, posée par la Cour de cassation (n^o 2655 du rôle);

— arrêt n^o 24/2004 rendu le 4 février 2004, en cause :

— les questions préjudicielles concernant les articles 40, 1^o, et 42, § 1^{er}, alinéas 2 et 3, 1^o, des lois relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés, coordonnées par l'arrêté royal du 19 décembre 1939, posées par le tribunal du travail de Verviers (n^o 2584 du rôle);

— arrêt n^o 25/2004 rendu le 11 février 2004, en cause :

— la question préjudicielle concernant l'article 11 de la loi du 27 décembre 1974 relative aux services de taxis, posée par le Conseil d'Etat (n^o 2573 du rôle);

— arrêt n^o 26/2004 rendu le 11 février 2004, en cause :

— le recours en annulation de l'article 70, alinéas 2 à 6, du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, tel qu'il a été remplacé par l'article 33 du décret de la Région wallonne du 18 juillet 2002, introduit par J. Boesmans et A.-M. Hene (n^o 2668 du rôle);

— arrêt n^o 27/2004 rendu le 11 février 2004, en cause :

— la question préjudicielle concernant l'article 67^{ter} de la loi relative à la police de la circulation routière, posée par le tribunal de police d'Anvers (n^o 2821 du rôle);

— arrêt n^o 28/2004 rendu le 11 février 2004, en cause :

— le recours en annulation de l'article 81, 2^o, de la loi du 8 août 1997 sur les faillites, introduit par A. Lambert (n^o 2853 du rôle).

Protocolen I en II en de wisseling van brieven, gedaan te Luxemburg op 5 juni 2001 », ingesteld door H. Bleijlevens en door J. Groeneveld en anderen (nrs 2625 en 2634 van de rol);

— arrest nr. 21/2004 uitgesproken op 4 februari 2004, inzake :

— de beroepen tot vernietiging van de artikelen 6 tot 11 van het decreet van de Vlaamse Raad van 5 juli 2002 tot vaststelling van de regels inzake de dotatie en de verdeling van het Vlaams Gemeentefonds, ingesteld door de gemeenten Lennik en Beringen (nrs 2641 en 2646 van de rol);

— arrest nr. 22/2004 uitgesproken op 2004, inzake :

— de beroepen tot vernietiging van artikel 16 van de wet van 13 december 2002 houdende verschillende wijzigingen van de kieswetgeving, ingesteld door R. Duchatelet, B. De Wever, K. Van Hoorebeke en E. Beysen (nrs 2653, 2657 en 2658 van de rol);

— arrest nr. 23/2004 uitgesproken op 4 februari 2004, inzake :

— de prejudiciële vraag betreffende artikel 309, eerste lid, 3^o, van het Wetboek van de inkomstenbelastingen 1964, gesteld door het Hof van Cassatie (nr. 2655 van de rol);

— arrest nr. 24/2004 uitgesproken op 4 februari 2004, inzake :

— de prejudiciële vragen over de artikelen 40, 1^o, en 42, § 1, tweede en derde lid, 1^o, van de bij koninklijk besluit van 19 december 1939 samengeordende wetten betreffende de kinderbijslag voor loonarbeiders, gesteld door de arbeidsrechtbank te Verviers (nr. 2584 van de rol);

— arrest nr. 25/2004 uitgesproken op 11 februari 2004, inzake :

— de prejudiciële vraag over artikel 11 van de wet van 27 december 1974 betreffende de taxidiensten, gesteld door de Raad van State (nr. 2573 van de rol);

— arrest nr. 26/2004 uitgesproken op 11 februari 2004, inzake :

— het beroep tot vernietiging van artikel 70, tweede tot zesde lid, van het Waalse Wetboek van Ruimtelijke Ordening, Stedenbouw en Patrimonium, zoals vervangen bij artikel 33 van het decreet van het Waals Gewest van 18 juli 2002, ingesteld door J. Boesmans en A. M. Hene (nr. 2668 van de rol);

— arrest nr. 27/2004 uitgesproken op 11 februari 2004, inzake :

— de prejudiciële vraag over artikel 67^{ter} van de wet betreffende de politie over het wegverkeer, gesteld door de politierechtbank te Antwerpen (nr. 2821 van de rol);

— arrest nr. 28/2004 uitgesproken op 11 februari 2004, inzake :

— het beroep tot vernietiging van artikel 81, 2^o, van de faillissementswet van 8 augustus 1997, ingesteld door A. Lambert (nr. 2853 van de rol).

0604/5901
I.P.M. COLOR PRINTING
☎ 02/218.68.00